

Les nouvelles d'Arcizac-Adour

décembre 2022

CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil Municipal vous souhaitent de très bonnes fêtes de fin d'année !

Travaux

Rénovation énergétique de la Mairie

Les travaux de rénovation énergétique de la Mairie ont débuté ce dernier trimestre 2022 et devront être achevés fin février 2023. Après consultation, les entreprises retenues sont :

- PARDINA pour le lot plâtrerie pour un montant de 25 500 € H.T.
- LORENZI pour le lot peinture pour un montant de 8 985 € H.T.
- LES MENUISIERS BAGNÉRAIS pour le lot menuiseries extérieures pour un montant de 16 422 € H.T.
- FOURNIER pour le lot électricité pour un montant de 11 264 € H.T.
- PCS SERVICE pour le lot chauffage ventilation pour un montant de 25 232 € H.T.

Le montant total de ces travaux avec la maîtrise d'œuvre et la coordination SPS s'élève ainsi à 96 603 € H.T. soit 7,3 % de plus que l'estimation de départ.

La Région a renouvelé ses fonds d'aides et nous devrions être éligibles à son programme pour finaliser notre plan de financement subventionné à presque 80 % des dépenses.

Avec la mobilisation des conseillères et conseillers municipaux, l'étage de la mairie, autrefois occupé par le bureau du SIVOM d'AHVI et la bibliothèque, a été entièrement vidé, les cloisons démolies et évacuées, libérant deux espaces de travail. Toutes les fenêtres de l'étage seront remplacées, les cloi-



sons des murs extérieurs et les plafonds doublés et isolés. Dans tout le bâtiment, les éclairages seront remplacés par des LED, les appareillages changés, le chauffage par poêle à gaz sera remplacé par un chauffage central deux zones piloté et une VMC sera installée. La salle du conseil et des mariages fait aussi l'objet de travaux car la cloison au Sud montrait des faiblesses (invasion de fourmis, isolant qui se désagrègeait, traces d'humidité). Cela a permis de réparer un affaiblissement du pignon Sud-ouest invisible sans la dépose de la cloison. Enfin, la cave sera elle aussi isolée.

Informatique

Remplacement du matériel

Parallèlement aux travaux, dans un souci de poursuivre l'amélioration des conditions de travail, tout le matériel informatique de la Mairie sera remplacé, l'ancien datant de plus de quinze ans. Un photocopieur couleur laser numérique, deux ordinateurs avec leurs licences logiciels et une imprimante seront installés. Pour ces investissements d'un montant de 6 681 €, la commune a obtenu 1 671 € du Conseil Départemental au titre du FAR 2022 et 2 005 € de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées au titre du fonds de concours soit 55 % d'aides.

Courant 2023, il est également prévu une refonte complète du site internet afin de le moderniser et en améliorer l'ergonomie.

En 2021 la commune d'Arcizac-Adour a adhéré au Programme National Ponts mis en place par le gouvernement sous l'égide de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et piloté par le Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA).

Notre commune est accompagnée dans cette mission par l'APAVE et ce sont 7 ouvrages d'art (ponts et murs de soutènement) qui ont été recensés le 26 avril 2022 sur le territoire communal.

Le 20 juin 2022 l'APAVE a rendu son rapport d'expertise. Deux ponts font l'objet de défauts sérieux affectant leur structure, leur solidité et une interdiction de circuler pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes est préconisée. Il s'agit du premier pont en partant de la RD 935 sur le canal de la Gespe, rue du Pic du Ger, et du pont, lui aussi sur la Gespe, Chemin du Claret. Le temps de faire réaliser des analyses structurelles complémentaires par une entreprise spécialisée et les travaux nécessaires, un arrêté municipal limitera à 3,5 t. le poids des véhicules autorisés à les traverser, conformément aux préconisations requises.



Les élus remercient toutes celles et ceux qui ont organisé et participé au défilé d'Halloween dans les rues du village.

VIE DU VILLAGE

Les élus remercient toutes celles et ceux qui ont organisé et participé au défilé d'Halloween dans les rues du village.

Retour sur...

La cérémonie du 11 novembre

Pour l'hommage du 11 novembre, nous avons cette année pu compter sur la présence de nombreux habitants et de notre fidèle porte-drapeau, André Saint-Martin, ancien combattant.



Vitesse

Des relevés plutôt rassurants

À la demande des riverains et soucieux de la sécurité dans le village, il a été demandé à l'Agence des Routes du Département d'effectuer un comptage sur la RD 86 Chemin des Coteaux et RD 18 Chemin du Hameau. Ces relevés ont été réalisés du 10 au 29 mai 2022. Voici, par rue, un résumé des informations recueillies sur cette période :

- Chemin des Coteaux : 11 065 véhicules sont passés (dans les deux sens) avec une moyenne de 553 véhicules par jour et 645 les jours ouvrés. La vitesse moyenne de sortie du village (vers Hibarette) était de 49 km/h et 43 km/h dans l'autre sens, (46 km/h de moyenne le jour et 50 km/h la nuit), 85 % des véhicules ont roulé en dessous de 57 km/h. Seuls 3 passages sur la période ont été enregistrés entre 90 et 100 km/h.

- Chemin du Hameau : 12 880 véhicules sont passés (dans les deux sens) avec une moyenne de 644 véhicules par jour et 675 les jours ouvrés. La vitesse moyenne de sortie du village (vers Visker) était de 54 km/h et 53 km/h dans l'autre sens, (53 km/h de moyenne le jour et 55 km/h la nuit), 50 % des véhicules ont roulé en dessous de 54 km/h (85% en dessous de 65 km/h). Cinq passages sur la période ont été enregistrés entre 120 et 130 km/h.

On peut donc dire que sur le chemin des Coteaux les vitesses sont plutôt respectées malgré des pics de vitesse entre 7h et 9h et le soir à la sortie du travail. Par contre chemin du Hameau, les excès de vitesse y sont plus nombreux et élevés, malgré une vitesse moyenne inférieure à 54 km/h. Cependant on y constate aussi un trafic routier plus important et des excès de vitesse inacceptables. Compte tenu de ces résultats, nous ciblerons avec les services de gendarmerie des périodes de contrôles de la vitesse. Plus tard lors des programmes de voiries, en concertation avec les services départementaux, les aménagements routiers seront réfléchis en tenant compte de ces résultats.

Bois

Une vente prévue en février

Une coupe de bois sur pied va être organisée au mois de février 2023. Comme à l'accoutumée, une information sera affichée à la Mairie et au square du 19 mars 1962. Le principe consiste en la mise aux enchères de lots de bois sur pied pour un usage personnel. Le bénéficiaire du lot doit ensuite effectuer la coupe, le débitage et le transport du bois aux dates indiquées.

Après deux années durant lesquelles les manifestations n'ont pu être organisées, nous sommes ravis de vous convier à la traditionnelle cérémonie des vœux de début d'année le **dimanche 15 janvier à midi à la salle des fêtes** du village. Nous vous attendons nombreux pour ce moment de convivialité !

Culture

À vos agendas !

L'avant dernier spectacle en partenariat avec le Parvis qui a eu lieu fin novembre a une nouvelle fois montré l'intérêt suscité par les habitants pour ce type de manifestation et nous en sommes ravis. Nous vous rappelons qu'**un concert aura lieu le 21 mars à 20h30 dans la salle des fêtes**. Chansons du Cap-Vert revisitées et teintées de sonorités actuelles seront au rendez-vous.

Tcheka, durée 1h30, 8 €.

Zoom sur...

La Grande Lessive

En collaboration avec les enseignantes de l'école maternelle, le lavoir a été nettoyé afin d'accueillir les œuvres des élèves dans le cadre de la dernière Grande Lessive d'automne.

La thématique portait cette fois sur « La couleur de mes rêves », les enfants ont notamment travaillé sur la création d'at-trape-rêves. Un très grand bravo aux enfants pour leurs œuvres !

La Grande Lessive est ouverte à tous et le lavoir fera désormais office de lieu d'exposition éphémère pour l'occasion. La prochaine édition aura lieu le 23 mars sur le thème « Ma cabane et-est la tienne ».



Incivilités

Certains comportements à déplorer

- Des dépôts sauvages sur le village ont été constatés ces derniers mois. Nous tenons à rappeler que tout abandon de déchets est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 € et la confiscation du véhicule si celui-ci a été utilisé pour commettre l'infraction.

- De nombreux habitants sont gênés par la recrudescence du nombre de chiens errants sur la commune, un rappel à la loi s'impose. Est considéré "en état de divagation" tout chien à plus de 100 m du domicile de son propriétaire. Si la présence de chiens errants sur la commune se pérennise, des mesures pourront être prises, telles que la capture et le placement en fourrière des animaux.

Administratif

Un moteur de recherche pour prendre rendez-vous

Face à la forte affluence des demandes de passeports et de cartes d'identité et aux difficultés pour obtenir un rendez-vous, l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) met à votre disposition un moteur de recherche permettant de visualiser, pour les 3 mois à venir, les dates disponibles dans un certain rayon géographique : <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr>

Agenda

Festivités à venir

- Fête du village : 27 & 28 mai 2023.
- Repas des aînés : la date n'est pas encore fixée, vous serez personnellement informé par courrier.
- Repas du 14 juillet : le 14 juillet bien sûr, en fin d'après-midi.

État civil

Naissances :

- Raphaël Ribière Pouilly né le 5 avril 2022
- Gabriel Hernandez né le 16 juin 2022
- Alessio Pucheu né le 20 août 2022
- Ernest Borgella né le 6 octobre 2022
- Pio Cazeaux Gaicon né le 26 octobre 2022

Mariages :

- Audrey Place et Xavier Garros le 10 septembre 2022
- Carole Arberet et Romain Pedebas le 24 septembre 2022

Décès :

- Alphone Capbern le 18 octobre 2022

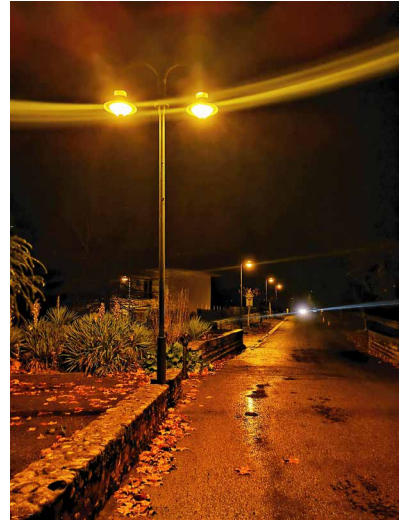
ÉCLAIRAGE PUBLIC

Soucieux de limiter au maximum l'impact sur notre budget de la hausse du coût de l'énergie et de lutter contre la pollution lumineuse, le Conseil Municipal envisage une extinction de l'éclairage public sur la commune en deuxième partie de nuit. Le prix de l'électricité a en effet subi en 2022 une hausse spectaculaire d'environ 40 %. Si l'augmentation a été plafonnée par le bouclier fiscal à 4 % pour les particuliers, ce dispositif ne s'applique pas aux collectivités. Pour 2023, les prévisions laissent craindre une hausse supplémentaire de 60 à 80 % pour l'électricité en fonction de la part qui sera donnée au nucléaire dans le mix énergétique.

Les dépenses d'éclairage sur la commune ont représenté en 2022 2,6 % du budget total, soit 8 576 €. En 2023, le budget pour l'éclairage public avoisinerait les 13 000 €, soit plus de 4 % d'augmentation.

Un plan d'actions est donc nécessaire pour limiter l'impact sur les finances de la commune. Pour ce faire, nous travaillons doré et déjà à la réduction des consommations dans les bâtiments communaux et envisageons le changement progressif des équipements pour des modèles peu énergivores et l'extinction de l'éclairage public sur certaines plages horaires. Dans ce contexte tendu, plus d'une centaine de communes des Hautes-Pyrénées ont d'ores et déjà opté pour l'extinction des lampadaires publics en deuxième partie de nuit. Cela nous semble donc logique de réfléchir à des mesures en ce sens.

Il est cependant important au préalable pour le Maire et les conseillers municipaux de recueillir vos avis et remarques via le questionnaire ci-dessous.



À vos avis !

Merci de bien vouloir répondre à ce questionnaire et déposer le coupon-réponse dans la boîte-aux-lettres de la mairie.

.....

1. Êtes-vous favorable à l'extinction de l'éclairage public en deuxième partie de nuit ?

Oui

Non

Pour quelles raisons ?

.....
.....
.....
.....

2. Les horaires envisagés (entre 23h et 6h) vous conviendraient-ils ?

Oui

Non

Si non, quelle plage horaire vous semblerait idéale ?

.....

3. Êtes-vous favorable à l'extinction totale de l'éclairage de nuit sur l'ensemble de la commune ?

Oui

Non

4. Êtes-vous favorable à un éclairage de nuit partiel sur des zones du village pour des raisons de sécurité ?

Oui

Non

Si oui, à quel(s) endroit(s) ?

.....
.....